

Règlement de zonage 575-20

Chapitre 3 : Classification et description des usages

1. 3.34 : Changer la référence de chapitre pour le zonage de production (indiquer 12.7)
2. 3.9 : Section B, 599 : Remplacer « sauf les sex-shops » par « sauf ceux à caractère érotique »

Chapitre 6 : Bâtiments et usages complémentaires

1. 6.4.4 : Ajouter le point « b » pour préciser que l'article ne s'applique qu'en zone habitation et mixte
2. 6.5.1 : Modifier le point k) pour retirer les usages « hébergement léger » et « hébergement d'envergure et ajouter les yourtes par rapport à l'exploitation d'un usage récréatif ».
3. 6.5.3 : Supprimer l'entièreté du 2^e paragraphe

Chapitre 7 : Bâtiments et usages temporaires

1. 7.2 : Ajouter les zones ASD-112, ASD-124, ASD-115 et toutes les zones forestières aux secteurs où sont permis les abris d'hiver du 15 octobre au 1^{er} juin

Chapitre 8 : Stationnement

2. 8.7 : Modifier le tableau car il manque des lignes. Aucun changement de contenu

Chapitre 9 : Entreposage extérieur

1. 9.2.4 : Enlever la couleur dans le texte
2. 9.3.2 : Préciser qu'il est permis de laisser un véhicule de loisir en cour avant en été. Mettre la limite d'entreposage à 1 mètre au lieu de 2 mètres.

Chapitre 11 : Aménagements extérieurs

1. 11.5.2 : Ajout d'une disposition afin d'assurer une hauteur sécuritaire des haies à proximité de la rue
2. 11.7 : Changer le « peuvent » pour « doivent » au point 2

Chapitre 12 : Zone agricole

1. 12.4 : Ajouter que l'article est assujéti au PIIA et supprimer le deuxième paragraphe.
2. 12.7 : Modifier le chapitre afin d'effectuer la concordance avec le règlement 184.6 de la MRC de La Côte-de-Beaupré
 - a. 12.7.2 : *Nouvel article pour prohiber l'élevage porcin sous gestion liquide*
 - b. 12.7.3 : *Nouvel article pour encadrer l'élevage porcin sous gestion solide*
 - c. 12.7.4 : *Nouvel article pour encadrer l'élevage aviaire*
 - d. 12.7.5 : *Modifier le nombre d'unité animale pour l'élevage de petite dimension*

Chapitre 13 : Arbres et exploitation forestière

1. 13.1 : Modifier le DHP pour qu'il soit à 1,3 mètre du sol et non 1 mètre
2. 13.15 : Ajouter rivière St-Adolphe

Chapitre 14 : Contraintes naturelles

1. 14.5 : Supprimer la référence au Schéma d'aménagement de la MRC et référer le règlement de zonage
2. 14.7.2.1 : Supprimer la référence au Schéma d'aménagement de la MRC et référer le règlement de zonage

Chapitre 16 : Dispositions relatives à certains usages et construction

1. 16.8.1 : Ajouter un point de numérotation manquant

Chapitre 17 : Droits acquis

1. 17.2.3 : Changer le titre pour inclure tous les bâtiments d'élevage
2. 17.3.3 : Enlever le 2^e paragraphe au complet

Annexe 1

1. Carte 1 : Intégrer les bonnes limites territoriales et enlever les zones à l'extérieur du territoire
2. Carte 1 : Délimiter les zones avec un trait plus foncé. Indiquer les zones RT-230, ASD-113, P-253, H-301, ASD-337 et ASD-345 avec une flèche.
3. Carte 4 : Mettre rose des vents, intégrer les bonnes limites territoriales et modifier les limites du zonage de production.

Annexe 2 :

1. Ajouter la couleur dans les entêtes de chaque grille
2. Enlever les zones forestières qui n'existent plus (ne garder que F-148 et F-164)
3. Permettre 3 à 8 logements dans la zone H-321
4. Retirer la note N4 pour les zones M-237, M-240 et M-268 (car C-9 est déjà permis)
5. Retirer la classe C-9 dans les zones M-245 et M-249
6. Retirer la note N2 dans la zone H-341
7. Ajouter la classe N1 pour la classe C-4 dans la zone M-237

Annexe 3 :

Facteur G : Modifier les paramètres afin d'effectuer la concordance avec le règlement 184.6 de la MRC de La Côte-de-Beaupré

Plan d'urbanisme 574-20

Chapitre 3 : Synthèse des grandes orientations de la MRC de La-Côte-de-Beaupré

1. 3.1 : Remplacer le mot « pression » par le mot « croissance » à la deuxième phrase du premier paragraphe.
2. 3.2 : Remplacer le mot « représente » par le mot « possède » à la deuxième phrase du premier paragraphe.
3. 3.2 : Remplacer la phrase « en s'attaquant à » par « en adressant » au troisième paragraphe.
4. 3.3 : Enlever le mot « culture » à la deuxième phrase du premier paragraphe.
5. 3.3 : Remplacer le mot « chiffre » par le mot nombre à la deuxième phrase du deuxième paragraphe

Chapitre 4 : Grandes orientations de la ville de Château-Richer

1. 4.2.1 : remplacer la phrase « de propriétés en » par le mot « le »
2. 4.6 : remplacer les mots « puiser sur les » et « brandisse » par les mots « bénéficiaire des » et « présente » à la première phrase.

Chapitre 4 : Les grandes affectations du territoire

1. 5 : Modification des numéros d'articles car il y avait mauvaise numérotation
2. 5.1 : Intégrer la carte du noyau villageois modifiée

Chapitre 6 : Voies de circulation et réseaux de transport

1. 6.2 : Enlever Chemin Dion de la liste des rues privées

Chapitre 7 : Contraintes naturelles et anthropiques

1. 7.7 : Intégrer la carte des contraintes territoriales modifiée (carte 7)

Règlement de lotissement 576-20

Chapitre 3 : Dispositions applicables aux voies de circulation

1. 3.4 : Enlever le Chemin Dion de la liste

Chapitre 5 : Dispositions applicables aux terrains

2. 5.3.2 : À la note 1 du tableau 2, ajouter que la disposition s'applique aussi aux terrains partiellement desservis. Supprimer la norme spécifique de 12 mètres pour la zone H-321

Règlement sur la gestion des règlements d'urbanisme 578-20

Chapitre 4 : Permis de lotissement

1. 4.2.4 : Au point 11, ajouter que la disposition s'applique aussi à l'intérieur du PU

Chapitre 5 : Permis de construction

2. 5.4.1 : Enlever Chemin Dion de la liste des rues privées

Chapitre 8 : Procédures, sanctions et recours

3. 8.4 : Mettre les pénalités conforme à la LAU

Annexe 1 : Définitions

1. Enlever la couleur dans le texte au point « Habitation multifamiliale »

Règlement sur les PIIA 579-20

Chapitre 3 : Objectifs et critères pour le boulevard Sainte-Anne

1. 3.4.9 : Utiliser un vocabulaire plus générique pour décrire les aménagements à favoriser pour cacher l'entreposage et supprimer le croquis

Chapitre 4 : Objectifs et critères pour le noyau villageois et l'avenue Royale

1. En début de chapitre, préciser que les objectifs et critères de l'axe structurant s'appliquent pour le sud du boulevard en priorité (cela évite de modifier le SADD)
2. 4.2 : Ajouter les bâtiments complémentaires de 200 mètres carrés et plus
3. 4.5.2 : Enlever la couleur dans le texte au point « Habitation multifamiliale »

Chapitre 6 : Objectifs et critères pour les ilots déstructurés

1. En début de chapitre, faire la liste des ilots déstructurés visés par le chapitre et préciser que ceux contigus à l'avenue Royale seront assujettis aux dispositions du chapitre 4

Annexe 1 :

1. Intégrer les bonnes limites territoriales

Annexe 2 :

2. Remettre le sud du boulevard Sainte-Anne dans les délimitations indiquées sur la carte

Annexe 4 :

1. Enlever certaines fiches de propriétés qui ne sont plus à l'inventaire (112, 178, 187, 194, 697)